

## Apport complémentaire au contrat de liquidité conclu avec Invest Securities

**Bordeaux, le 29 août 2023 – 18h CEST – Aelis Farma** (ISIN : FR0014007ZB4 – Mnémonique : AELIS, éligible PEA-PME), société biopharmaceutique au stade clinique spécialisée dans le développement de traitements pour les maladies du cerveau, annonce avoir procédé, conformément aux dispositions de l'article 4 de la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021, en date du 28 août 2023, à un apport complémentaire de 100 000 € en espèces aux moyens affectés au contrat de liquidité signé le 27 décembre 2022 avec Invest Securities. Cette augmentation vise à rééquilibrer les moyens alloués, assurer une meilleure liquidité au titre et éviter le cas échéant des décalages de cours non justifiés par la tendance de marché.

Après prise en compte de cet apport, les moyens affectés au contrat de liquidité en date du 28.08.2023 post clôture de bourse étaient de :

- 58 406 titres ;
- 136 079,87 € en espèces.

Il est rappelé qu'à la suite du précédent apport complémentaire en date du 05.06.2023, les ressources suivantes figuraient au compte de liquidité :

- 52 336 titres ;
- 120 113,02 € en espèces.

Il est également rappelé que lors du bilan semestriel au 30.06.2023, les ressources suivantes figuraient au compte de liquidité :

- 53 578 titres ;
- 102 871,99 euros.

\*\*\*

### A propos d'AELIS FARMA

Fondée en 2013 à Bordeaux, Aelis Farma est une société biopharmaceutique à l'origine d'une nouvelle classe de médicaments, les inhibiteurs spécifiques de la signalisation du récepteur CB<sub>1</sub> du système endocannabinoïde (les CB<sub>1</sub>-SSi). Les CB<sub>1</sub>-SSi ont été développés par Aelis Farma sur la base de la découverte d'un nouveau mécanisme naturel de défense du cerveau par l'équipe du Dr. Pier Vincenzo Piazza, Directeur Général de la Société, lorsqu'il était directeur du Neurocentre Magendie de l'Inserm à Bordeaux. En reproduisant ce mécanisme naturel, les CB<sub>1</sub>-SSi paraissent capable d'inhiber sélectivement l'activité liée à un état pathologique du récepteur CB<sub>1</sub>, sans perturber son activité physiologique normale. Elles recèlent ainsi un fort potentiel dans le traitement de nombreuses maladies du cerveau.

Aelis Farma développe deux candidats-médicaments « first-in-class » au stade clinique, AEF0117 dans les troubles liés à la consommation excessive de cannabis, actuellement en phase 2b aux Etats-Unis, et AEF0217 dans les troubles cognitifs, dont ceux associés à la trisomie 21 (syndrome de Down), actuellement en phase 1/2 chez des personnes avec une trisomie 21 en Espagne. La société dispose également d'un portefeuille de CB<sub>1</sub>-SSi innovants pour le traitement d'autres pathologies associées aux dérèglements de l'activité du récepteur CB<sub>1</sub>.

Aelis Farma s'appuie sur les talents de plus de 20 collaborateurs hautement qualifiés.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur [www.aelisfarma.com](http://www.aelisfarma.com) et suivez-nous sur [LinkedIn](#) et [Twitter](#).



ISIN : FR0014007ZB4  
Mnémonique : AELIS  
Compartiment B d'Euronext Paris

## Contacts

### **AELIS FARMA**

Pier Vincenzo Piazza  
Directeur Général  
contact@aelisfarma.com

### **NewCap**

Dusan Oresansky / Aurélie Manavarere  
Relations investisseurs  
aelis@newcap.eu  
+33 1 44 71 94 92

### **NewCap**

Arthur Rouillé  
Relations médias  
aelis@newcap.fr  
+33 1 44 71 00 15

## Avertissement

### **Déclarations prospectives**

Certaines informations contenues dans ce communiqué de presse sont des déclarations prospectives, et non des données historiques. Ces déclarations prospectives sont fondées sur des opinions, prévisions et hypothèses actuelles, en ce compris, de manière non-limitative, des hypothèses relatives à la stratégie actuelle et future d'Aelis Farma ainsi qu'à l'environnement dans lequel Aelis Farma évolue. Elles impliquent des risques connus ou inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient amener les résultats réels, performances ou réalisations, ou les résultats du secteur ou d'autres événements, à différer significativement de ceux décrits ou suggérés par ces déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes incluent ceux et celles figurant et détaillés dans le Chapitre 3 « Facteurs de risque » du document d'enregistrement universel d'Aelis Farma approuvé par l'Autorité des marchés financiers le 26 avril 2023 sous le numéro R.23-018.

Ces déclarations prospectives sont données uniquement à la date du présent communiqué de presse et Aelis Farma décline expressément toute obligation ou engagement de publier des mises à jour ou corrections des déclarations prospectives incluses dans ce communiqué afin de refléter tout changement affectant les prévisions ou événements, conditions ou circonstances sur lesquels ces déclarations prospectives sont fondées. Les informations et déclarations prospectives ne constituent pas des garanties de performances futures et sont sujettes à divers risques et incertitudes, dont un grand nombre sont difficiles à prédire et échappent généralement au contrôle d'Aelis Farma. Les résultats réels pourraient significativement différer de ceux décrits, ou suggérés, ou projetés par les informations et déclarations prospectives.